



Horizon 14

Bulletin d'information pour les personnes migrantes à Genève

Accès à la santé : un droit pour toutes et tous ?

Toute personne devrait pouvoir accéder aux soins pour préserver sa santé, quel que soit son origine ou son statut. Mais dans la réalité, le CCSI constate que ce droit fondamental n'est pas respecté pour de nombreuses personnes.

Le coût élevé des primes d'assurance-maladie, la complexité du système de santé en Suisse et les barrières administratives sont de véritables obstacles pour beaucoup de personnes et de familles. Souvent dans des situations précaires, les familles sans statut sont très touchées par cette problématique, qui peut avoir des conséquences graves pour la santé physique et psychique des personnes.

Le CCSI a créé un groupe de travail pour réfléchir à cette problématique et chercher des solutions pour améliorer l'accès aux soins de toutes les personnes précaires. Si vous vous sentez concerné(e) et que vous voulez apporter votre témoignage personnel, vous pouvez en parler à la personne qui vous recevra lors de votre prochain rendez-vous au CCSI.

Ecole primaire : inscription

Chaque enfant habitant à Genève a le droit et le devoir d'aller à l'école, que la famille ait ou non un permis de séjour. Cette année, tous les enfants nés avant le 1^{er} août 2014 commencent l'école le 27 août 2018.

Pour être scolarisé(e), votre enfant doit avoir une assurance-maladie. Le CCSI s'occupe de cette démarche pour les enfants sans permis de séjour. Prenez rendez-vous, venez avec votre pièce d'identité et celle de votre enfant ainsi que votre adresse. Il/elle pourra commencer l'école dès que vous serez passé(e) au CCSI.

Activités parascolaires

L'inscription 2018 aura lieu les samedi 2 juin et mercredi 6 juin. **NE MANQUEZ PAS CES DATES !** Lieux d'inscription et horaires sous www.giap.ch

Attention, selon votre revenu, vous avez droit à la **gratuité** du parascolaire, où que vous habitiez à Genève. Laissez la feuille verte remplie et signée à la réception du CCSI.

Restaurants scolaires

Si vous habitez en Ville de Genève et que vos revenus correspondent aux barèmes, le CCSI peut vous aider pour que le restaurant scolaire soit gratuit pour votre enfant. Amenez des copies du subsidé et des passeports valables. La demande peut être faite jusqu'à fin juin. Pour les autres communes, demandez au CCSI pour savoir si une aide est possible.

Une fois que l'exonération est acceptée, vous n'avez plus besoin d'amener les factures au CCSI. Vous pouvez les jeter sans les payer. Attention, vous devez toujours payer les cotisations et les repas que votre enfant n'a pas pris sans présenter d'excuse.

Séances d'information collective: l'éducation

Le CCSI organise des séances d'information collectives pour les personnes migrantes à Genève, sur des thèmes qui les intéressent. Ces séances sont gratuites et sans inscription. Elles ont lieu au CCSI, en espagnol et/ou en français, avec des personnes compétentes pour répondre à toutes vos questions.

Les **trois séances** du premier semestre 2018 sont centrées sur le thème de **l'éducation** :

- 1) le fonctionnement de l'école obligatoire (le **7 mars** à 17h30) ;
- 2) le post-obligatoire et la formation professionnelle ;
- 3) « autour de l'école » (activités parascolaires, loisirs, restaurants scolaires, devoirs surveillés, etc.).

Pour connaître les dates de toutes les séances, et pour d'autres informations utiles, rendez-vous sur notre site internet :

www.ccsi.ch

Subside d'assurance-maladie

Le subside pour l'assurance-maladie doit être demandé chaque année. Si ce n'est pas déjà fait, rendez-vous au CCSI pour le demander et amenez la police d'assurance 2018. Cette année, les **documents suivants sont demandés** par les autorités :

- a) si vous recevez des allocations familiales, une attestation du montant perçu en 2017;
- b) si vous (en tant qu'adulte) avez une assurance-maladie, votre (vos) police(s) d'assurance 2017;
- c) vos abonnements de bus.

Si vous avez un permis ou que vous êtes imposé-e à la source, nous pourrions vous demander d'autres documents.

Dès que vous recevez le subside, merci d'en apporter une copie à la réception du CCSI, en indiquant votre nom et votre numéro de téléphone.

Demander le subside ne vous pénalisera pas pour d'autres démarches car il s'agit d'un droit en fonction de votre revenu. Le subside ne peut être demandé que pour les enfants domiciliés dans le canton de Genève, le CCSI ne peut pas faire cette démarche si vous vivez en France voisine.

Le subside couvre au maximum 100.- de la prime d'assurance des enfants. Tous les mois, vous devrez payer ce qui dépasse ce montant. Si vous avez des assurances complémentaires, vous devrez les payer entièrement : elles ne sont jamais comprises dans le subside.

Dans certains cas, il est possible de diminuer la prime de base. Si vous avez déjà un-e pédiatre, vous pouvez transmettre son nom à l'assurance, ou prendre rendez-vous avec la personne du CCSI qui suit votre dossier. Elle fera le nécessaire pour que vous

puissiez avoir une réduction de prime.

L'enregistrement de votre subside par l'assurance-maladie prend du temps. Dans l'intervalle, le mieux est de payer vous-même les premières factures de primes (qui vous seront ensuite remboursées) ou de contacter le CCSI pour que nous essayions de bloquer les factures.

Crèches

Il est très difficile de trouver une place en crèche à Genève. Le CCSI peut vous aider à augmenter vos chances d'en obtenir, mais sans garantie. Si vous habitez ou travaillez en ville de Genève, adressez-vous au Bureau d'Information de la Petite Enfance BIPE) rue du Cendrier 8. Sinon, rendez-vous au Secteur de la Petite Enfance de votre commune. Si un tel service n'existe pas là où vous habitez, faites une pré-inscription dans les crèches les plus proches de votre domicile et/ou de votre lieu de travail. Vous devrez présenter la police d'assurance de votre enfant.

Le CCSI peut écrire une lettre pour appuyer votre demande, mais sans promesse de résultat : prenez rendez-vous auprès de la consultation *Petite enfance, santé et genre* entre **janvier et fin mars 2018** en vue de la rentrée d'août. Le coût de la garderie dépend de votre revenu. Il n'existe actuellement pas d'aides pour payer ces mensualités.

Assurances : attention !

Certaines personnes téléphonent ou sonnent à votre porte en vous proposant de changer d'assurance, de signer un document, etc. NE SIGNEZ RIEN ! Contactez le CCSI pour tout ce qui concerne votre assurance-maladie.

Opération Papyrus

Le CCSI participe activement à l'opération Papyrus. Le but de l'opération est de régulariser le statut de séjour des personnes qui vivent et travaillent à Genève depuis de nombreuses années et qui sont bien intégrées.

Il n'est pas nécessaire de consulter un-e avocat-e pour déposer une demande de permis dans le cadre de l'opération Papyrus. Les associations comme le CCSI ont participé au projet depuis le début et sont les **plus compétentes** pour vous conseiller. Nous sommes là pour défendre **vos intérêts**, et non pour gagner de l'argent. Nous pouvons vous donner des réponses rapidement et gratuitement, n'hésitez pas à nous demander conseil lors de votre prochain passage au CCSI. L'opération Papyrus devrait se terminer à la fin 2018, ne ratez pas cette opportunité !

Rappel de rendez-vous par SMS

Le CCSI utilise dès maintenant un service qui vous envoie un message texte (SMS) pour vous rappeler que vous avez bientôt un rendez-vous. Le message vous parvient environ 48 heures à l'avance. Nous vous envoyons aussi parfois un message pour annoncer certains événements (séances d'information, cours, etc.)

Il est très important de **vous dire si vous changez de numéro de téléphone !**

Si vous ne voulez pas recevoir de messages du CCSI, merci de le signaler à la réception.